Nations Unies A/77/330

Assemblée générale

Distr. générale
8 septembre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 139 de l'ordre du jour provisoire*
Projet de budget-programme pour 2023

Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le sixième rapport d'étape sur le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok, est soumis en application de la section VII de la résolution 76/246 de l'Assemblée générale.

Il rend compte des progrès réalisés dans le cadre du projet depuis le précédent rapport du Secrétaire général (A/76/313) et décrit les activités entreprises, notamment les principales opérations de passation de marchés, en particulier pour les principaux travaux de construction, ainsi que les activités concernant la gestion du changement et la préparation opérationnelle, la fin de la réinstallation des occupants dans les locaux transitoires sur place et le début du gros œuvre.

Au cours de la période considérée, des avancées notables ont été enregistrées s'agissant de l'attribution de plusieurs contrats essentiels, notamment le recrutement d'un entrepreneur principal. Malgré quelques obstacles et retards initiaux résultant en partie des répercussions de la pandémie de COVID-19, les principaux travaux de construction ont débuté à la fin de 2021 et ils progressent bien actuellement. On estime toujours qu'ils seront achevés en 2023 grâce aux ajustements opérés et que leur coût restera dans les limites de l'enveloppe budgétaire maximale approuvée de 40 019 000 dollars.

L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport et à ouvrir un crédit de 10 902 400 dollars pour 2023.

* A/77/150.

22-21607 (F) 270922 290922

Merci de recycler

Table des matières

		Page
I.	Introduction	3
II.	Objectifs et avantages du projet	3
	A. Objectifs du projet	3
	B. Avantages du projet	4
III.	Gouvernance, gestion et responsabilité du projet	4
	A. Gouvernance du projet	4
	B. Gestion du projet	5
	C. Responsabilité du projet	6
IV.	Gestion des risques	7
V.	Progrès accomplis dans l'exécution du projet au cours de la période considérée	11
	A. Coopération avec les États membres et le gouvernement hôte	11
	B. État des contributions volontaires	12
	C. Connaissances transmises et enseignements à retenir au niveau local	12
	D. Passation des marchés	13
	E. Services de conseil	15
	F. Activités de planification et de conception	16
	G. Questions diverses	18
	H. État d'avancement des travaux de construction	20
	I. Calendrier du projet	21
	J. Revenus locatifs	24
VI.	Dépenses et coûts prévus	24
	A. Dépenses effectives et montant estimatif des dépenses pour le reste de l'année 2022	24
	B. Ressources nécessaires	25
VII.	Prochaines étapes	26
VIII.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	27
Annexes		
I.	Prévisions de dépenses révisées	28
II.	Dépenses mensuelles depuis le début du projet jusqu'au 31 juillet 2022	29
	A. Dépenses mensuelles depuis le début du projet jusqu'au 31 juillet 2022	29
	B. Total des dépenses au titre du projet, par catégorie, au 31 juillet 2022	30
III.	Utilisation de la réserve pour imprévus (dépense effective et préaffectation)	31

I. Introduction

1. Le présent rapport d'étape est le sixième consacré au projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), à Bangkok, qui a été approuvé par l'Assemblée générale à la section IV de sa résolution 71/272 A.

2. L'exécution du projet se poursuit conformément aux objectifs approuvés. Le présent rapport fait le point sur les principales actions entreprises pour atteindre ces objectifs et répondre aux demandes et décisions de l'Assemblée générale dans sa résolution 76/246, concernant notamment : la collaboration avec les États membres et le soutien du gouvernement du pays hôte ; la gouvernance et le respect du principe de responsabilité ; la gestion des risques ; les mesures relatives à la sécurité et à la santé au travail, notamment celles qui ont trait à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ; l'efficacité énergétique ; la mise en conformité avec les normes de construction et les meilleures pratiques répondant aux besoins des personnes handicapées.

3. Les procédures réussies d'attribution de tous les principaux marchés, y compris ceux pour le gros œuvre et pour l'étude sur l'enlèvement des matières dangereuses des locaux de la CESAP, sont décrites en détail dans ce rapport, avec une mise à jour des dernières opérations de déménagement du personnel dans les locaux transitoires sur place et les résultats du projet pilote d'espace de travail modulable.

4. Des information à jour sont fournies sur les travaux de construction, qui ont débuté au troisième trimestre de 2021, ainsi que sur l'état d'avancement du projet eu égard à l'actuel calendrier de construction, et des prévisions de dépenses révisées, restant dans les limites de l'enveloppe budgétaire maximale approuvée.

5. L'équipe de projet de la CESAP, avec l'appui du Service de la politique de gestion mondiale du Siège de l'Organisation des Nations Unies et du consultant indépendant en gestion des risques, continue à cerner et à gérer les risques associés au projet. Elle continue de saisir toutes les occasions de mettre en œuvre des mesures d'analyse de la valeur et le fera pendant toute la durée du projet afin de gérer tout dépassement de coût sans compromettre les objectifs approuvés du projet.

II. Objectifs et avantages du projet

A. Objectifs du projet

6. La finalité essentielle du projet est l'instauration de mesures propres à assurer la sécurité du personnel, des délégués et des visiteurs dans les locaux de la Commission à Bangkok. Les principaux objectifs établis au début du projet restent inchangés. Il s'agit notamment de respecter les normes en matière de santé et de sécurité, de garantir que les locaux sont conçus et équipés pour parer à d'éventuelles catastrophes naturelles et situations d'urgence, y compris les événements sismiques ; d'assurer le respect de la Convention relative aux droits des personnes handicapées ; de veiller à ce que les matières dangereuses soient retirées des locaux ; d'optimiser l'utilisation de l'espace ; de moderniser et de mettre à niveau les gros équipements techniques devenus obsolètes ; d'évoluer vers la mise en place d'installations plus efficaces sur le plan énergétique ; et de garantir la continuité des opérations tout au long de l'exécution du projet.

7. Des mesures appropriées ont été mises en place dans le contexte de la pandémie de COVID-19 pour assurer la santé et la sécurité du personnel, des visiteurs et des autres personnes travaillant sur le projet.

B. Avantages du projet

8. Tout au long des phases de planification, de conception et de construction, l'équipe de projet a continué de s'employer à faire en sorte que le projet génère les effets positifs indiqués au paragraphe 8 du précédent rapport d'étape (A/76/313), qui restent inchangés.

III. Gouvernance, gestion et responsabilité du projet

A. Gouvernance du projet

9. La Secrétaire exécutive de la CESAP, en tant que maître d'ouvrage, a nommé la Directrice de la Division de l'administration directrice exécutive du projet. La responsabilité de l'exécution du projet au quotidien incombe à l'administrateur(trice) du projet.

Comité des parties prenantes

10. Au cours de la période considérée, le Comité des parties prenantes s'est réuni trois fois (octobre 2021, février et juillet 2022). En raison de la pandémie de COVID-19, ces réunions ont été virtuelles. Dans le cadre du projet, les parties prenantes ont également été impliquées au moyen de plusieurs réseaux de la CESAP, tels que le groupe de pilotage du système de gestion de l'environnement, l'équipe spéciale pour l'innovation, le groupe de travail sur l'accessibilité et le comité de la sécurité et de la santé au travail, auxquels participent à la fois la Commission et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies situés dans les locaux. En outre, l'équipe de projet a également collaboré régulièrement avec les représentants du conseil du personnel dans les locaux afin de s'assurer que les préoccupations du personnel sont prises en compte.

Coordination et contrôle par le Service de la politique de gestion mondiale des biens

11. Le Service de la politique de gestion mondiale des biens, au Siège de l'ONU, a continué de collaborer étroitement avec l'équipe de gestion du projet, conformément à l'accord de coordination signé en 2017. Il reste activement impliqué dans la supervision du projet, en mettant l'accent sur la gestion des risques et sur la prise en compte des enseignements tirés et des meilleures pratiques illustrées dans le cadre d'autres projets des Nations Unies.

12. Le Service de la politique de gestion mondiale des actifs est épaulé par un cabinet-conseil international spécialisé fournissant des services indépendants de gestion des risques au projet de la CESAP et organise des réunions trimestrielles d'évaluation des risques, qui donnent lieu à la publication de rapports semestriels sur la gestion indépendante des risques à l'attention du maître d'ouvrage et un atelier sur la gestion des risques où sont recueillies des données relatives à l'estimation des coûts et à l'inventaire des risques du projet, qui font ensuite l'objet d'une analyse selon la méthode de Monte Carlo, l'objectif étant de comprendre l'incidence potentielle que ces risques pourraient avoir sur le calendrier et le budget global du projet.

B. Gestion du projet

Équipe de projet

13. Sur les 13 emplois de temporaire initialement approuvés, 3 sont déjà arrivés à échéance et leur prolongation n'a pas été sollicitée, à savoir un(e) ingénieur(e) du génie civil (technique de la construction) (P-3), un(e) fonctionnaire chargé(e) des achats (P-3) et un(e) ingénieur(e) chargé(e) des services des bâtiments et spécialisé(e) en mécanique, électricité et plomberie (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national] ; 6 sont actuellement pourvus ; 2 emplois de temporaire (un(e) responsable de la sécurité du projet [agent(e) local(e)] et un(e) assistant(e) informaticien(ne) [agent(e) local(e)]) font actuellement l'objet d'une procédure de recrutement et 2 resteront vacants afin de limiter les frais de gestion du projet (un(e) agent(e) de sécurité [agent(e) local(e)] et un(e)assistant(e) informaticien(ne) [agent(e) local(e)]).

14. Les premiers efforts faits pour recruter un(e) responsable de la sécurité du projet [agent(e) local(e)] n'ont pas abouti et l'avis de vacance a été republié. La procédure de recrutement est en cours pour un emploi d'assistant(e) informaticien(ne) [agent(e) local(e)], la personne qui en était titulaire précédemment ayant quitté le projet à la fin juin 2022. Les fonctions du deuxième des deux emplois approuvés d'assistant(e) informaticien(ne) [agent(e) local(e)] et de l'agent(e) de sécurité [agent(e) local(e)] seront assurées au moyen des capacités existantes et ces deux emplois ne seront donc pas pourvus. Le premier emploi d'assistant(e) informaticien(ne) et celui de responsable de la sécurité du projet permettront de subvenir aux besoins du projet jusqu'en décembre 2023, dans les limites de l'enveloppe budgétaire maximale approuvé pour le projet.

Tableau 1
Emplois de temporaire pour la gestion du projet pourvus depuis le début du projet

Emplois de temporaire	*2017*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*Prévisions pour 2023*
Administrateur(trice) du projet (P-5)	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu
Ingénieur(e) de projet (P-4)	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu
Ingénieur(e) du génie civil (technique de la construction) (P-3)	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	–	–	–
Ingénieur(e) chargé(e) des services des bâtiments et spécialisé(e) en mécanique, électricité et plomberie (AN)	–	–	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Vacant depuis mars ; aucun recrutement prévu	–
Spécialiste de la logistique et de la coordination (AN)	–	–	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu
Responsable de la sécurité du projet (AL)	–	–	Vacant	Vacant	Vacant	Recrutement en cours	Pourvu
Assistant(e) administratif(ive) et financier(ère) (AL)	Pourvu	Pourvu	Encombré jusqu'en novembre	Vacant	Vacant	Pourvu depuis février	Pourvu

Emplois de temporaire	*2017*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*Prévisions pour 2023*
Agent(e) de sécurité sur place – locaux transitoires (AL)	–	–	–	–	Pourvu	Pourvu	Pourvu
Agent(e) de sécurité sur place – locaux transitoires (AL)	–	–	–	–	–	–	–
Assistant(e) informaticien(ne) sur place – locaux transitoires (AL)	–	–	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Vacant depuis juin ; recrutement en cours	Pourvu
Assistant(e) informaticien(ne) sur place – locaux transitoires (AL)	–	–	–	–	–	–	–
Coordonnateur(trice) du projet (P-4), au Siège de l'Organisation des Nations Unies	Pourvu ; partage équitable des coûts entre la CESAP et la CEA	Pourvu ; partage équitable des coûts entre la CESAP et la CEA	Pourvu ; partage équitable des coûts entre la CESAP et la CEA	Pourvu ; partage équitable des coûts entre la CESAP et la CEA	Pourvu ; aucun coût n'a été supporté par la CESAP[a]	Pourvu ; aucun coût n'a été supporté par la CESAP[a]	Pourvu ; partage équitable des coûts entre la CESAP et la CEA
Spécialiste des achats (P-3)	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	–	–

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; CEA = Commission économique pour l'Afrique ; CESAP = Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

[a] Les coûts afférents au (à la) coordonnateur(trice) du projet (P-4) au Siège ont été partagés à parts égales entre l'Africa Hall de la CEA et le projet de la CESAP pour la mise aux normes parasismiques dans la Pacifique de 2017 à 2020. En 2021 et 2022, les coûts de cet emploi de temporaire ont été partagés à parts égales entre l'Africa Hall de la CEA et le projet de remplacement des bâtiments A à J de l'ONUN, sur la base d'un examen global des besoins et de la progression des projets de construction connexes. Pour 2023, les couts de l'emploi de coordonnateur(trice) du projet P-4 seront à nouveau partagés à parts égales entre l'Africa Hall de la CEA et le projet de mise aux normes parasismiques de la CESAP. Les prévisions de dépenses des projets concernés ont été mises à jour en conséquence. L'emploi de temporaire est pourvu depuis 2017 et contribue de façon importante à la réalisation des projets de construction en cours.

C. Responsabilité du projet

15. Dans sa résolution 71/272 A (sect. IV, par. 13), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de charger le Bureau des services de contrôle interne de superviser le projet et de rendre compte de ses principales constatations dans ses rapports annuels sur ses activités.

16. Le sixième audit annuel du projet a été réalisé en mars et avril 2022 et a couvert la période de mars 2021 à février 2022. L'audit a été réalisé en personne à la CESAP en mars 2022. Au cours de cette visite, les représentants du BSCI ont eu l'occasion de constater l'avancement des principaux travaux de construction.

17. Les domaines couverts comprenaient la gestion du projet, les activités de passation de marchés et les mécanismes de gouvernance et de contrôle du projet. Le rapport final a été publié en juin 2022 et cinq recommandations ont été formulées par le BSCI et acceptées par la CESAP. Le rapport complet (n° 2022/022) peut être consulté sur le site Web du BSCI à l'adresse www.oios.un.org.

IV. Gestion des risques

18. Le premier atelier consacré à la gestion des risques, tenu en mars 2018 à Bangkok, a été l'occasion de dresser l'inventaire des risques de base et d'éclairer l'analyse à mener selon la méthode de Monte Carlo. Parmi ses résultats figuraient un document dans lequel était énoncée une stratégie de gestion des risques associés au projet et une première analyse quantitative (« simulation de Monte Carlo ») des risques associés au projet. Depuis 2018, huit rapports semestriels ont été établis par le consultant indépendant en matière de gestion des risques.

19. La méthode de Monte Carlo donne une estimation du coût global le plus vraisemblable des risques recensés au moment où les données sont communiquées. L'analyse initiale de Monte Carlo réalisée en 2018 était fondée sur les coûts estimatifs et non les coûts réels. Depuis lors, un contrat a été attribué et les travaux ont commencé. En juin 2022, la dernière analyse de Monte Carlo a déterminé les risques actuellement associés au projet et la probabilité d'atteindre le point de référence « P80 », retenu comme niveau de confiance souhaitable. On trouvera à la figure I une synthèse de cette analyse sous forme d'histogramme des coûts.

Figure I
Histogramme des coûts associés aux risques analysés (juin 2022)

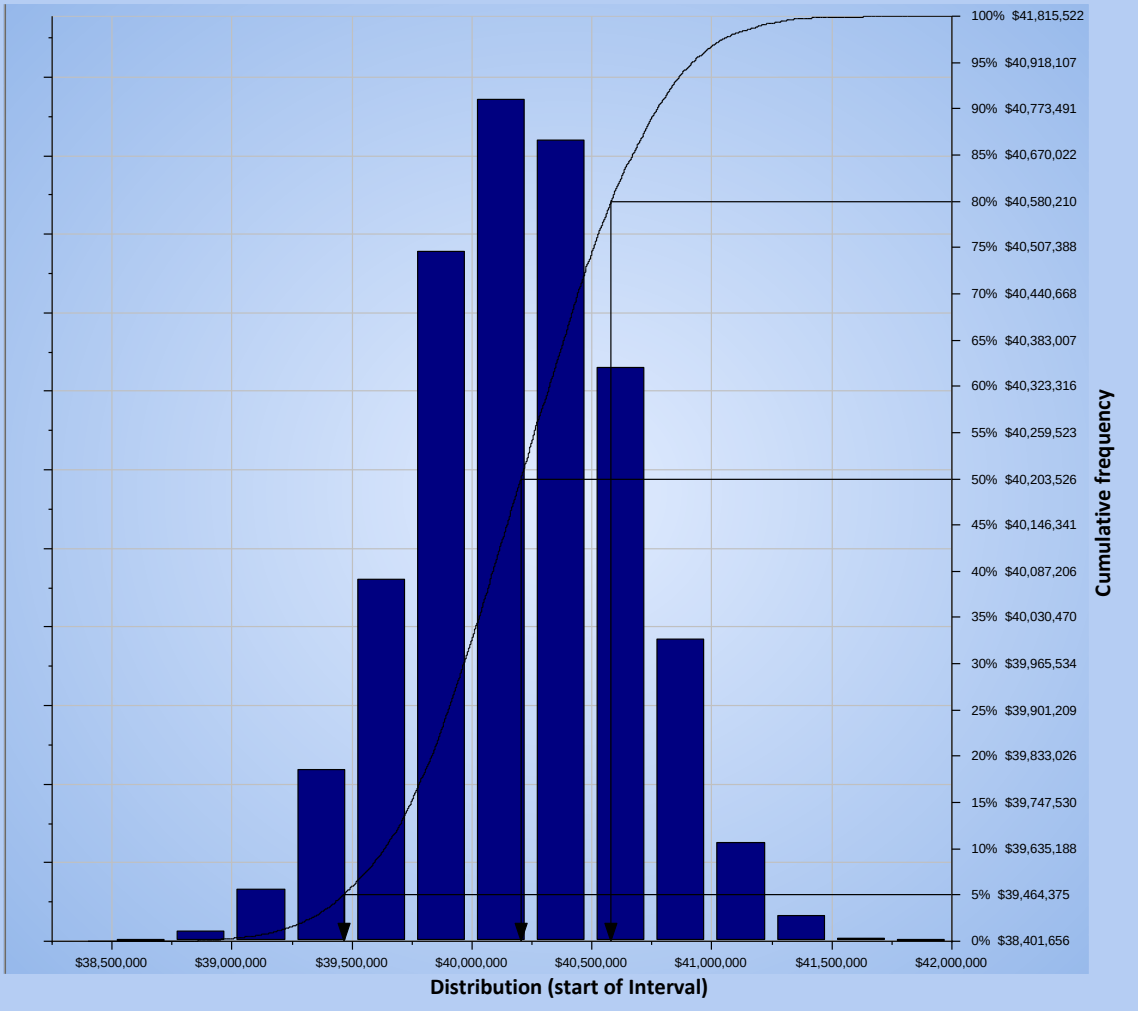

20. Selon la troisième et plus récente simulation de Monte-Carlo, le projet devrait coûter environ 40,60 millions de dollars, soit 0,56 million de plus que le budget prévu, compte tenu du point de référence « P80 » fixé par l'Organisation. À en juger par l'histogramme des coûts (fig. I), le degré de probabilité d'exécution du projet dans les limites du budget approuvé sans mesure supplémentaire d'atténuation des risques est désormais proche de 35 %, soit une légère amélioration par rapport aux 27 % obtenus à l'issue de l'analyse annuelle précédente. Bien que le niveau de confiance se soit amélioré, des incertitudes demeurent touchant les taux de change, le coût élevé des systèmes infrastructurels, les changements demandés par la maîtrise d'ouvrage et les impondérables. Le niveau de confiance devrait s'élever grâce à des mesures continues d'atténuation des risques à mesure que le projet avance.

Gestion intégrée des risques

21. L'équipe de projet a assuré la gestion intégrée des risques au niveau local, avec l'appui de son cabinet chargé de la gestion de la construction. Au moment de l'établissement du présent rapport, la phase 1 du projet, celle de la construction, était achevée à 40 %. La plupart des risques jugés hautement prioritaires continuaient d'être associés à des éléments de construction d'infrastructure de grande valeur ainsi qu'à des impondérables. Bien que des mesures de gestion et d'atténuation des risques soient en place, la CESAP n'a aucune prise sur certains paramètres, comme les changements imposés par la maîtrise d'ouvrage.

Inventaire des risques

22. L'inventaire des risques liés au projet, établi conformément à la stratégie de gestion des risques (A/73/327, par. 21), continue de faire l'objet d'un suivi et de mises à jour régulières par l'équipe de projet. On dénombre actuellement 19 risques actifs et deux risques potentiels, qui font l'objet d'une surveillance. Comme on l'a déjà noté, l'inventaire des risques est un outil de consignation évolutif, qui sera mis en concordance avec les simulations de Monte Carlo jusqu'à la fin de l'exécution du projet. Vingt-deux risques recensés avaient été classés au moment de l'établissement du présent rapport.

23. On trouvera à la figure II une analyse de la sensibilité, qui mesure la corrélation ou les liens de causalité entre chaque risque envisagé individuellement et le coût estimatif d'ensemble. Plus l'indice de sensibilité est élevé, plus la corrélation entre le budget estimatif final et chacun des risques est marquée. La figure présente les cinq principaux risques actuels, alors que le tableau 2 compare les risques au fil du temps.

Figure II
Graphique en entonnoir présentant le degré de sensibilité des coûts (juin 2022)

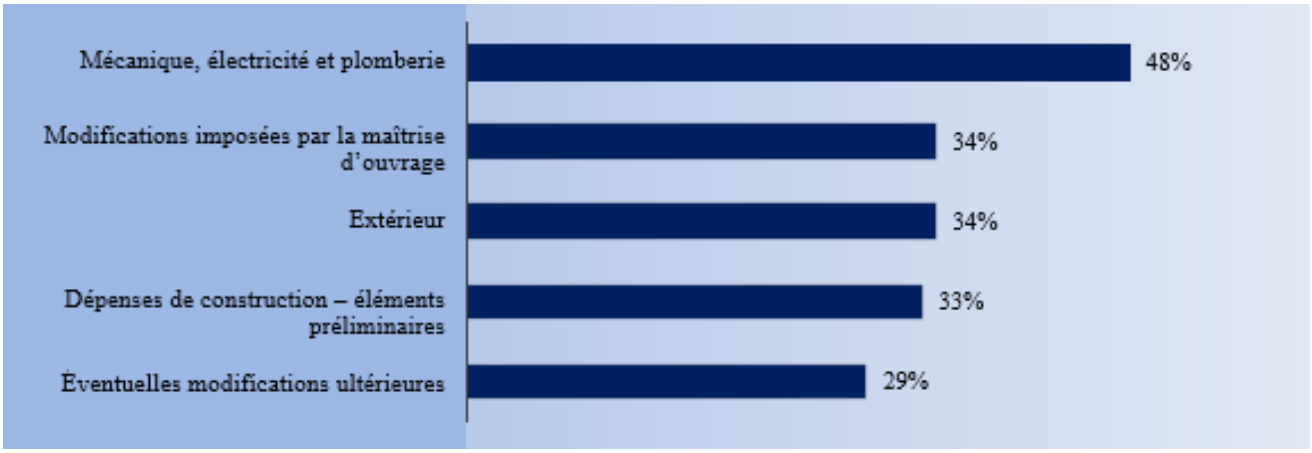

Description des cinq principaux risques liés au projet

24. On trouvera ci-après la description détaillée des cinq risques principaux recensés dans le graphique en entonnoir sur la sensibilité des coûts, assortie d'explications quant aux mesures prises pour les atténuer :

a) **Mécanique, électricité et plomberie**. Ce risque demeure d'actualité en raison du coût élevé et de l'envergure des travaux de mécanique, d'électricité et de plomberie à exécuter. Les travaux de mécanique et d'électricité englobent l'ensemble du bâtiment et exigent une mise en harmonie minutieuse avec l'infrastructure et les dispositifs de contrôle existants. Étant donné qu'il est probable que des imprévus surviennent et que le coût des travaux en question est relativement élevé, le risque y associé compte parmi les plus préoccupants. On continue de s'employer à l'atténuer au moyen d'une surveillance étroite de l'état actuel du site par les ingénieurs de projet et le maître d'œuvre aux fins de la réalisation d'analyses de la valeur chaque fois que possible. Il n'est cependant pas envisageable de l'éliminer complètement et il est même monté en puissance depuis l'année dernière en raison de la plus grande quantité d'informations disponibles sur les conditions existantes et les problèmes qui en découlent depuis que les principaux travaux de construction ont commencé en novembre 2021 ;

b) **Modifications imposées par la maîtrise d'ouvrage (exigences de conception tardives et/ou ajouts facultatifs à la portée du projet)**. Ce risque concerne les ajustements demandés par la maîtrise d'ouvrage ou les clients qui exigent des modifications de la conception finale pouvant entraîner des coûts supplémentaires si la construction est déjà engagée. Parmi la trentaine d'entités des Nations Unies qui sont hébergées dans les locaux de la CESAP, plusieurs font l'objet d'une restructuration de leur composition et de leurs opérations, avec les changements de besoins que cela implique. La CESAP s'est employée à atténuer ce risque, en mettant en œuvre une approche à plusieurs volets : i) consultations étroites et régulières avec les parties prenantes pour comprendre les besoins des clients bien à l'avance afin d'éviter les modifications tardives ; ii) établissement d'un plan d'étage type pour tous les clients, sur la base duquel l'équipe de projet mène des discussions individuelles avec chaque groupe de clients afin d'obtenir une approbation et des signatures officielles avant d'élaborer les cahiers des charges et de réduire le plus possible le nombre de demandes de modification ; iii) mise en place d'une procédure de gestion des demandes de modification en vertu de laquelle tout écart par rapport au plan de base établi ou toute autre modification demandée par le client est soumis à l'examen du comité de contrôle des changements du projet dirigé par l'administrateur(trice) de projet, l'approbation n'étant donnée que s'il n'y a pas d'incidence sur le coût ou sur le calendrier. Compte tenu du niveau important d'implication des clients et de la solide procédure formelle de gestion des demandes de modification qui est en place, ce risque a été géré et a baissé en intensité depuis l'année dernière. Il a également rétrocédé dans le classement, surpassé depuis l'année dernière par le risque lié à la mécanique, l'électricité et la plomberie ;

c) **Façade extérieure : revêtement en marbre**. La façade actuelle s'étendant sur une grande surface (deux côtés d'un immeuble de 15 étages), sa rénovation présente des risques inhérents pour la conception et les travaux en matière d'imperméabilisation et d'isolation. Après avoir enlevé le revêtement de marbre existant, l'entrepreneur a constaté que les murs porteurs étaient en mauvais état et qu'il fallait effectuer des réparations de béton imprévues. Les autres préoccupations concernent la qualité de fabrication et d'installation et le fait que les garanties proposées sur le marché sont limitées. En outre, bien que le niveau de confiance à l'égard des estimations des coûts des travaux structurels soit plus élevé, il existe toujours le risque de facteurs structurels imprévus. Ce risque figurait parmi les cinq

premiers risques en 2020, mais il a reculé dans le classement en 2021. Sa réapparition parmi les principaux risques en 2022 est due à la disponibilité de plus d'informations sur les conditions existantes et aux défis liés à la mise en œuvre d'une nouvelle solution, avec le début des principaux travaux de construction en novembre 2021. Pour atténuer ce risque, l'équipe de projet et le maître d'œuvre travaillent en étroite collaboration pour trouver les mesures correctrices les plus appropriées et les plus durables ;

d) **Coûts de construction – éléments préliminaires**. Ce risque a trait à la section du contrat consacrée aux éléments préliminaires, où sont détaillés les coûts encourus sur site par le maître d'œuvre pour un large éventail d'éléments tels que le montage et le démontage ultérieur des installations du site et des échafaudages ainsi que des éléments permanents évalués au temps passé tels que les dépenses de personnel. Si le projet subit un retard, les dépenses associées aux éléments facturés au temps passé seront prises en charge par l'entrepreneur et imputées au projet. Ce risque est apparu pour la première fois dans les cinq principaux risques cette année, en raison du lancement des grands travaux de construction en novembre 2021 et des retards potentiels dus à la COVID-19 et à d'autres facteurs qui sont apparus. Pour atténuer ce risque, l'équipe de projet suit de près l'avancement et le calendrier afin d'éviter les retards et de dégager des gains d'efficacité dans la mesure du possible ;

e) **Éventuelles modifications ultérieures**. Ce risque découle des inconnues qui peuvent survenir au fur et à mesure que les travaux de construction progressent. La rénovation de bâtiments existants comporte un risque inhérent d'imprévus qui peuvent nécessiter des modifications par rapport au plan approuvé. Ce risque est apparu pour la première fois dans le classement des principaux risques cette année, en raison du lancement des grands travaux de construction en novembre 2021, qui soulève naturellement des problèmes nécessitant d'éventuelles décisions de modification pour faire face aux conditions existantes et surmonter les enjeux de l'intégration d'une nouvelle conception. Pour atténuer ce risque, l'équipe de projet et le consultant de l'administration en matière de construction suivent de près l'activité générale de construction afin de trouver en temps voulu des solutions efficaces par rapport au coût pour donner effet aux modifications qui pourraient se révéler nécessaires.

Tableau 2
Comparaison des cinq principaux risques au fil du temps

2020 (voir A/75/235, par. 31)	*2021 (voir A/76/313, par. 27)*	*2022 (voir par. 24)*
1. Risque de change	1. Modifications imposées à l'échelon de la maîtrise d'ouvrage (spécifications techniques de dernière minute ou ajouts facultatifs au cahier des charges)	1. Mécanique, électricité et plomberie
2. Façade extérieure : revêtement en marbre et vitrage	2. Démarrage tardif des travaux en raison de la COVID-19	2. Modifications imposées à l'échelon de la maîtrise d'ouvrage (spécifications techniques de dernière minute ou ajouts facultatifs au cahier des charges)

2020 (voir A/75/235, par. 31)	*2021 (voir A/76/313, par. 27)*	*2022 (voir par. 24)*
3. Modifications imposées à l'échelon de la maîtrise d'ouvrage (spécifications techniques de dernière minute ou ajouts facultatifs au cahier des charges)	3. Risque de change	3. Façade extérieure : revêtement en marbre et vitrage de la façade
4. Mécanique, électricité et plomberie	4. Mécanique, électricité et plomberie	4. Coûts de construction – éléments préliminaires
5. Démarrage tardif des travaux en raison de la COVID-19	5. Compétences en matière de gestion de projets	5. Éventuelles modifications ultérieures

V. Progrès accomplis dans l'exécution du projet au cours de la période considérée

A. Coopération avec les États membres et le gouvernement hôte

États membres

25. La CESAP a continué d'informer régulièrement les États membres de l'état d'avancement de l'exécution du projet et de solliciter leurs contributions volontaires par l'intermédiaire du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission. Des mises à jour ont été présentées à l'occasion de cinq réunions du Comité consultatif tenues depuis septembre 2021, dans lesquelles les principales étapes à franchir ont été mises en avant et des précisions ont été données sur les possibilités de financer le projet au moyen de contributions volontaires.

26. Outre les mises à jour adressées au Comité consultatif, la Directrice de l'administration de la CESAP, en sa qualité de directrice exécutive du projet, n'a ménagé aucune occasion de dialoguer avec les États membres, au gré de réunions bilatérales, pour solliciter leur appui sous la forme de contributions volontaires, y compris la mise à disposition d'experts techniques (administrateurs et administratrices auxiliaires ou Volontaires des Nations Unies, notamment). Elle a également adressé une note verbale officielle à au moins trois États membres, tandis que la Secrétaire exécutive de la CESAP, en sa qualité de maître d'œuvre du projet, a publié un mémo sollicitant les contributions volontaires de 62 États membres permanents et de 9 États membres associés. Bien que plusieurs d'entre eux aient manifesté un intérêt initial et répondu en demandant des informations complémentaires, le secrétariat n'a reçu à ce jour aucune offre concrète.

27. La CESAP a organisé des visites de chantier à l'intention des États membres intéressés afin de leur fournir davantage d'informations sur le projet, notamment sur la compatibilité de ses objectifs avec les objectifs de développement durable. Plusieurs visites ont déjà eu lieu en 2022 et des actions d'information sont menées pour en programmer beaucoup d'autres. La CESAP poursuivra ses efforts d'information en s'appuyant sur une stratégie de mobilisation des ressources récemment formulée pour assurer un suivi plus efficace avec les États membres pendant toute la durée du projet.

Relations avec le pays hôte

28. La CESAP est restée en contact avec le Ministère des affaires étrangères du pays hôte afin de solliciter son assistance et son appui pour le projet. Depuis la publication du dernier rapport d'activité, elle a organisé trois réunions virtuelles et trois réunions en personne avec des représentants du Département des organisations internationales du Ministère. Les réunions en personne comprenaient des visites des locaux de la CESAP par des hauts fonctionnaires, notamment une visite des locaux transitoires inaugurés en 2021 et une visite du chantier principal à la mi-2022. Le gouvernement hôte a également aidé la CESAP en décembre 2021, lorsque le Secrétaire permanent adjoint du Ministère thaïlandais des affaires étrangères a participé en tant qu'invité d'honneur, aux côtés de la Secrétaire exécutive de la CESAP et des dirigeants de l'entreprise générale de construction, à la cérémonie de pose de la première pierre inaugurant officiellement le début de la construction.

29. Lorsque la construction a commencé, pendant la pandémie de COVID-19, les autorités du gouvernement hôte ont conseillé la CESAP sur les mesures spécifiques à mettre en place par le maître d'œuvre pour assurer le respect des réglementations locales en matière de santé et de sécurité et pour gérer et atténuer les risques liés à la COVID-19. Le maître d'œuvre et les sous-traitants ont ainsi pu élaborer un plan solide de lutte contre la pandémie et d'éviter tout retard dans le début de la phase de construction.

30. Le pays hôte a également facilité les prises de contact avec les nouveaux dirigeants du Council of Engineers of Thailand et avec les points focaux concernés au sein de l'Autorité métropolitaine de Bangkok, permettant à l'équipe de projet d'engager des consultations directes sur les formalités requises pour commencer la construction.

31. Au fur et à mesure de l'avancement de la phase de construction, la Division de l'administration et l'équipe de projet de la CESAP resteront en contact étroit avec le Département des organisations internationales du Ministère thaïlandais des affaires étrangères afin de fournir des informations actualisées sur le projet et de solliciter une assistance si nécessaire.

B. État des contributions volontaires

32. En 2021, la CESAP a bénéficié de l'expertise d'un Volontaire des Nations Unies, diplômé en génie civil, grâce à un partenariat entre le programme VNU en Thaïlande et l'Université de technologie du roi Mongkut, Thonburi (KMUTT), avec un financement de l'Université pour une durée de six mois.

33. Aucune autre offre concrète de contributions volontaires n'a été reçue par la CESAP. Cependant, à l'issue des nombreux contacts et communications qu'elle a déjà établis avec le gouvernement hôte et d'autres États membres sur ce sujet, la Commission garde l'espoir de recevoir un appui. En outre, en réponse à une recommandation formulée par le Bureau des services de contrôle interne dans son rapport d'audit interne de 2022, la CESAP inscrit désormais la question des contributions volontaires à l'ordre du jour de ses réunions trimestrielles du comité des parties prenantes.

C. Connaissances transmises et enseignements à retenir au niveau local

34. La CESAP a continué de tirer parti des connaissances locales et des enseignements tirés d'activités menées dans le cadre du projet, notamment

l'enlèvement des matières dangereuses des locaux, l'expertise locale apportée par un Volontaire des Nations Unies, diplômé en génie civil, comme expliqué ci-dessus, et l'appui fourni par l'Autorité métropolitaine de Bangkok.

Experte agréée en matières dangereuses

35. La CESAP s'est assurée les services professionnels d'une experte agréée en matières dangereuses ayant les connaissances requises en matière d'enlèvement et d'élimination des matières dangereuses dans le contexte local.

36. L'experte et son équipe de l'Université Mahidol en Thaïlande ont élaboré le cahier des charges des travaux d'enlèvement et assurent actuellement la surveillance et le guidage des travaux de dépollution menés par l'équipe spécialisée du maître d'œuvre. Grâce à sa connaissance approfondie des conditions et des normes locales dans ce domaine, elle a pu collaborer directement avec l'entrepreneur local, les consultants en matière d'élimination et les responsables de la sécurité et de la santé au travail, afin de faire connaître les consignes générales en matière d'enlèvement et d'élimination tout en respectant les normes les plus élevées de sécurité et de santé au travail.

Volontaire des Nations Unies, diplômé en génie civil de l'Université de technologie du roi Mongkut, Thonburi

37. Comme indiqué au paragraphe 32, un Volontaire des Nations Unies, diplômé en génie civil et recruté par l'intermédiaire de la KMUTT, a collaboré avec l'équipe de projet de la CESAP pendant six mois. Il a contribué à l'examen du cahier des charges technique lors de l'arrivée du maître d'œuvre ainsi qu'aux études et contributions techniques requises par les exercices en cours d'analyse de la valeur. Ce partenariat a permis à un étudiant diplômé local d'acquérir une expérience précieuse sur un grand projet d'investissement de l'ONU et au projet la CESAP de bénéficier de l'expertise et des connaissances techniques locales.

38. La CESAP est en pourparlers pour inviter d'autres volontaires de l'Université à collaborer avec l'équipe de projet l'année prochaine.

Appui reçu de l'Autorité métropolitaine de Bangkok

39. Comme indiqué plus haut dans la section sur les relations avec le pays hôte, la CESAP a continué de faire appel aux conseils et aux orientations des fonctionnaires de l'Autorité métropolitaine de Bangkok avant le début des principaux travaux de construction. L'équipe de projet a directement consulté les responsables de l'Autorité sur les moyens de répondre aux exigences de la CESAP et du maître d'œuvre. L'Autorité a procédé à l'examen et à l'approbation des demandes soumises afin de faciliter le début des travaux principaux en temps voulu, à la fin de 2021.

D. Passation des marchés

40. L'équipe de projet et le Groupe des achats de la CESAP ont mené à leur terme les activités d'invitation à soumissionner pour les principaux marchés relatifs au projet, concluant cette phase avec succès à la fin de 2021.

Marché relatif aux principaux travaux de construction

41. Le Secrétaire général a indiqué dans le cinquième rapport d'étape (A/76/313) qu'un soumissionnaire présentant les qualifications requises avait été recommandé pour l'attribution du contrat, sur la base du principe établi du meilleur rapport qualité-prix. Sur la recommandation du Comité des marchés du Siège, l'équipe de projet et

le Groupe des achats de la CESAP ont engagé des négociations contractuelles et des exercices approfondis d'analyse de la valeur avec le soumissionnaire afin de ramener le prix de l'offre à une valeur entrant dans le budget de construction tel que prévu dans l'enveloppe budgétaire maximale approuvée par l'Assemblée générale. À la suite de ces exercices, la valeur finale du marché a été réduite de plus de 16 % par rapport à la valeur de l'offre initiale, sans compromettre la portée ou la qualité.

42. Le contrat a été signé le 14 octobre 2021 et les travaux de construction ont commencé le 23 novembre 2021.

Marché pour les services de déménagement et de logistique

43. Le marché pour les services de déménagement et de stockage hors site a été attribué en août 2021. Le bloc B du bâtiment du Secrétariat a été libéré avant le début des travaux de construction et ses occupants ont été relogés dans des locaux transitoires. Ce marché de fourniture de services reste actif jusqu'à la fin de 2023.

Marché pour les services de gestion des travaux

44. Comme suite à une procédure réussie d'appel à la concurrence, la CESAP a conclu un marché en septembre 2021 avec un cabinet-conseil basé localement pour la fourniture de services de gestion pendant les phases de construction et de clôture du projet. Ces services remplacent ceux des phases 5 et 6 initialement assurés par le principal cabinet-conseil ayant mis au point et soumis la conception principale du projet (voir sect. V.E pour plus de précisions).

Marché pour la réalisation d'une étude sur les matières dangereuses et la prestation de services d'échantillonnage

45. L'élimination des matières dangereuses dans les zones concernées par les travaux de construction est l'un des principaux objectifs du projet. Une première analyse menée en 2016 par un consultant à l'échelle du complexe a révélé une présence minime de matériaux contenant de l'amiante dans le bâtiment du secrétariat (A/71/333, par. 24). Sur la base des résultats et des recommandations de cette étude, la CESAP a réalisé une deuxième étude quantitative sur les risques liés aux locaux. Le marché pour cette étude a été signé en avril 2021 et le rapport final détaillant les résultats et les méthodes d'élimination proposées a été soumis au maître d'œuvre en décembre 2021. Ce marché a été conclu en mars 2022.

Marché pour le mobilier de bureau

46. Comme noté dans le cinquième rapport d'étape, la CESAP a poursuivi sa procédure d'appel d'offres pour l'attribution de marchés portant sur la fourniture de mobilier et d'accessoires de bureau normalisés en vue de l'aménagement des futurs espaces de travail.

47. À l'issue des évaluations techniques et commerciales fondées sur le principe du meilleur rapport qualité-prix, la CESAP a attribué cinq marchés à trois fournisseurs de mobilier au début de 2022. Ces marchés prévoient la fourniture des sièges principaux, de mobilier de bureau général et de sièges secondaires pour répondre aux besoins en mobilier dans le cadre des activités du projet concernant la rénovation intérieure.

48. L'appel d'offres pour les marchés de mobilier a été mené conjointement avec la Commission économique pour l'Afrique, l'objectif étant de répondre aux besoins communs des deux Commissions et de réaliser des économies d'échelle en obtenant des soumissions de la part d'un plus grand nombre d'entreprises, à des tarifs plus compétitifs, mais aussi d'offrir à d'autres entités des Nations Unies présentes dans les

régions Asie-Pacifique et Afrique la possibilité de tirer parti des mêmes contrats pour répondre à leurs besoins en matière de mobilier, sur la base d'une déclaration de reconnaissance mutuelle. Une fois que les contrats auront été attribués pour les locaux de la CESAP et de la CEA, il est prévu de désigner cette initiative comme pratique optimale pour la collaboration entre entités des Nations Unies à des fins d'achat.

E. Services de conseil

49. En plus du marché pour les principaux travaux de construction, la CESAP a passé plusieurs marchés de fourniture de services de conseil pour combler les lacunes en termes de capacité et d'expertise au sein de l'équipe de projet.

Services de gestion des travaux de construction

50. Comme indiqué en détail dans la section V.D du présent rapport, la CESAP a attribué en septembre 2021 un marché pour la fourniture de services de gestion de la construction et de services de conception sur demande.

51. Bien que le principal cabinet-conseil basé en Espagne ait réalisé la conception du projet, pour les phases de construction et de clôture, il a été jugé dans l'intérêt de la CESAP de bénéficier du savoir-faire local d'un cabinet ayant un plus grand degré de présence et d'expérience locales de la gestion de projets similaires en Thaïlande. C'est également une solution plus efficace par rapport au coût que le cabinet-conseil basé à l'étranger. Dans le cadre de ce marché, trois catégories de services sont fournies concernant : a) des services de suivi, de supervision et de gestion au jour le jour des travaux du maître d'œuvre, des soumissions et des factures périodiques pour les travaux achevés qui sont soumis à l'approbation de la CESAP ; b) la poursuite de la mise au point de la conception principale et l'établissement des cahiers des charges ; et c) la conception sur appel et les services techniques pour soutenir le projet selon les besoins.

Consultants en conception parasismique

52. La conception du renforcement sismique des bâtiments du secrétariat et des services dans le cadre de ce projet a été réalisée par une équipe d'ingénieurs sismiques de l'Institut asiatique de technologie (AIT) en Thaïlande. Au cours de la phase de conception du projet, l'équipe de l'ACI a travaillé avec l'équipe de projet et le principal consultant en conception pour intégrer la portée de la conception parasismique dans le plan de rénovation. Alors que le consultant principal en conception est responsable de la conception globale des travaux de modernisation, l'ACI est responsable de la conception sismique.

53. Pendant la phase d'appel d'offres pour le contrat de construction, AIT a donné des conseils sur les aspects techniques liés à la conception parasismique dans les propositions soumises par les soumissionnaires potentiels. Pendant la période de construction en cours, l'équipe de l'ACI effectue des visites sur le site pour surveiller les travaux de renforcement parasismique en cours et fournir des conseils au maître d'œuvre si nécessaire, jusqu'à l'achèvement du projet.

Cabinet de conseil indépendant en gestion des risques

54. La CESAP reçoit un soutien dans la gestion des risques du projet de la part du cabinet indépendant de gestion des risques sous contrat avec le Service de la politique de gestion mondiale. Le cabinet effectue des points de contact trimestriels sur les risques avec l'équipe de projet, soumet des rapports d'avancement semestriels au responsable du projet et organise l'atelier annuel sur l'analyse Monte Carlo.

Experte agréée en matières dangereuses

55. La CESAP a fait appel aux services d'une experte agréée en enlèvement de matières dangereuses et de son équipe de l'Université Mahidol en Thaïlande pour superviser l'enlèvement des matières contenant de l'amiante. Le contrat pour ce service est géré par le Groupe de la gestion des installations de la CESAP, avec des ordres de travail émis dans le cadre du projet, selon les besoins (voir sect. V.C de ce rapport).

Services de déménagement et de stockage

56. À l'issue d'une procédure d'appel d'offres, la CESAP a attribué en août 2021 un marché pour la fourniture de services de déménagement et de stockage. Depuis lors, la société a procédé au transfert d'environ 800 membres du personnel dans des locaux transitoires au troisième trimestre de 2021 et a achevé le déménagement complet du bloc B du bâtiment du secrétariat avant le début des principaux travaux de construction, y compris le déplacement de biens tels que le mobilier vers un lieu de stockage hors site ou l'élimination des articles devenus inutiles.

57. Après les travaux de construction de la phase 1, l'entreprise de déménagement transférera le personnel de l'espace transitoire dans le bloc B rénové et procèdera à des cessions ou à des déménagements vers l'espace de stockage selon les besoins. Après les travaux de construction de la phase 2, les derniers déménagements des occupants et des biens marqueront l'aboutissement des tâches prévues au contrat.

Activités d'architecture et d'ingénierie

58. Deux consultants indépendants, un architecte et une ingénieure spécialiste des coûts, ont été engagés pour soutenir l'équipe de projet dans les domaines où il existe des lacunes en termes de capacité et d'expertise. La dotation en personnel approuvée pour le projet ne comprenait pas d'architecte, malgré les importantes activités de conception et les larges interactions avec les clients requises par le projet. Afin de garantir l'intégrité de la conception du projet et de favoriser une solide collaboration avec les clients, le consultant en architecture procède à des études internes, s'assure de l'acceptation de la conception du projet et sert de point de contact en communiquant directement avec les organismes, fonds et programmes de l'ONU et les divisions de la CESAP concernant leurs futurs espaces de bureaux dans le bâtiment du secrétariat.

59. L'ingénieur spécialiste des coûts a été embauché à temps partiel pour contribuer à l'examen de toutes les estimations de coûts liées aux modifications présentées par le maître d'œuvre, afin de s'assurer pleinement du bien-fondé de ces modifications et de faire en sorte que celles-ci soient en phase avec la portée du projet et l'enveloppe budgétaire approuvée. L'ingénieur spécialiste des coûts aide également l'administrateur(trice) du projet à élaborer le plan de dépenses annuel et fournit des informations sur les coûts pour soutenir l'analyse annuelle de Monte Carlo réalisée par le cabinet indépendant de gestion des risques.

F. Activités de planification et de conception

Finaliser la conception du futur espace de travail

60. Les activités de conception des travaux de rénovation intérieure et des futurs espaces de travail ont été achevées en 2019. Toutefois, avant de commencer les travaux de rénovation intérieure à chaque étage du bâtiment du secrétariat, l'équipe de projet invite les différents groupes de clients à finaliser l'aménagement de l'espace et à choisir du mobilier pour leur futur lieu de travail.

61. Il n’est prévu d’apporter aucun changement de taille à la portée du projet – s’agissant notamment du volet infrastructurel, comme les travaux mécaniques ou électriques – mais il faudra procéder à certains ajustements des espaces intérieurs, s’agissant en particulier des systèmes de mobilier et des éléments intérieurs non structurels, afin de les mettre en conformité avec les normes définies en matière de santé et de sécurité face à la COVID-19. En outre, l’équipe du projet intégrera les meilleures pratiques et les enseignements tirés du projet pilote d’espace de travail modulable mené à la CESAP et dans d’autres sites du Secrétariat. Elle prendra aussi en compte les résultats de l’initiative #NewWork et de la série de dialogues mondiaux sur la « nouvelle normalité ».

Projet pilote d’espace de travail modulable

62. Le projet pilote d’espace de travail modulable a été mis en œuvre dans le nouveau bâtiment accueillant les locaux transitoires construit dans le complexe de la CESAP. Outre le suivi des modalités de gestion souple de l’espace de travail, ce nouveau bâtiment sert également à tester les nouvelles méthodes de travail rendues nécessaires par la pandémie de COVID-19 et se conforme aux pratiques de l’initiative #NewWork. Les locaux transitoires, d’une superficie de 1 200 mètres carrés contiennent une centaine de postes de travail, qui sont utilisés par 328 occupant(e)s de 9 divisions de la CESAP sur la base d’un taux d’occupation de 30 %. Un certain nombre de postes de travail a été assigné à chaque division, qui les utilisent à tour de rôle en fonction des impératifs de leurs opérations.

63. Le nouveau bâtiment contenant les locaux transitoires a été aménagé avec du mobilier ergonomique, notamment des tables et des chaises dont la hauteur est ajustable, des unités de rangement mobiles pour tous les postes de travail et d’autres accessoires et outils de travail, y compris des casiers individuels pour tous les occupants. Des espaces de partage et des salles de réunion ont également été prévues. La CESAP a fourni à chaque membre de son personnel un ordinateur portable, un clavier et une souris sans fil, ainsi qu’un casque audio. Tous les logiciels nécessaires ont également été mis à disposition, pour que les fonctionnaires soient pleinement opérationnel(le)s, au bureau comme à leur domicile. Ce projet pilote d’espace de travail modulable a encouragé le personnel de la Commission à adopter des méthodes de travail agiles et innovantes.

64. En avril 2022, la CESAP a mené une enquête de satisfaction auprès des utilisateurs, suivie d’une session de questions-réponses avec l’ensemble du personnel, afin de recueillir les observations des utilisateurs et de mettre en œuvre des améliorations et des ajustements. Elle continuera de suivre la satisfaction des clients, d’apporter des améliorations et de prendre en compte les meilleures pratiques et les leçons apprises afin d’orienter la conception du futur espace de travail dans le bâtiment du secrétariat.

Préparation opérationnelle et gestion du changement

65. L’équipe de projet a poursuivi ses activités de préparation opérationnelle au troisième trimestre de 2021 et a réussi à relocaliser 40 groupes de clients différents, dont la CESAP et les autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies, qui ont quitté le bâtiment du secrétariat pour s’installer dans des locaux transitoires sur site récemment reconfigurés, ce qui a impliqué le déménagement de plus de 800 personnes et la conception et l’aménagement intérieur de 30 locaux transitoires sur site. Ce déménagement, qui a été réalisé dans les délais prévus pour libérer le bloc B du bâtiment du secrétariat avant le début de la phase de construction en novembre 2021, s’est révélé particulièrement difficile en raison des restrictions associées à la COVID-19 et des exigences de sécurité supplémentaires.

Prestations liées à la sécurité et à l'hygiène du travail

66. La CESAP continue d'appliquer les normes de sécurité et de santé au travail et à les superviser conformément au cadre qu'elle a mis en place dans ce domaine et aux orientations de la Division de la gestion des soins de santé et de la sécurité et de la santé au travail du Siège de l'ONU.

67. L'équipe de projet, les responsables de la santé et de la sécurité au travail du maître d'œuvre et les autres consultants du projet travaillent en étroite coordination avec le responsable de la santé et de la sécurité au travail de la CESAP pour s'assurer que les travaux de construction et le site sont conformes aux exigences de sécurité. Tout incident de non-conformité est immédiatement signalé pour que des mesures correctives soient prises. Des réunions hebdomadaires sur la sécurité et la santé ainsi que des visites de chantier sont organisées par le maître d'œuvre. L'équipe de projet et d'autres parties prenantes clefs y participent pour discuter des problèmes de sécurité de la construction et y remédier.

G. Questions diverses

Accessibilité

68. En application de la résolution 70/170 de l'Assemblée générale « Vers la pleine réalisation de l'objectif d'une Organisation des Nations Unies inclusive et accessible pour les personnes handicapées » et comme suite à une étude des locaux de la CESAP menée par des spécialistes de l'accessibilité en 2017, la Commission a élaboré une feuille de route contenant une liste de mesures correctives nécessaires pour atteindre la pleine accessibilité des locaux.

69. Les travaux de rénovation du bâtiment du secrétariat comprendront des mesures visant à assurer l'accessibilité dans toute la mesure du possible, tandis que tous les aspects non couverts par le projet seront pris en charge dans le cadre de la feuille de route élaborée par la CESAP dans ce domaine. Les principaux consultants en conception du projet ont été guidés par les principes des directives d'accessibilité universelle et se sont référés à la législation thaïlandaise, aux meilleures pratiques des Nations Unies et au code australien de conception intérieure. Certains des critères retenus sont les suivants :

a) Les déplacements dans toutes les zones publiques du bâtiment seront rendus possibles aux personnes souffrant de handicaps liés au mouvement. Seront ainsi privilégiés l'entrée et la sortie accessibles du bâtiment, des portes suffisamment larges et faciles à ouvrir et à fermer, des tourniquets accessibles, des matériaux tels que des sols et des moquettes non glissants qui facilitent les déplacements des utilisateurs de fauteuils roulants et la mise en place de rampes ;

b) Des meubles et accessoires ergonomiques seront installés dans l'ensemble du bâtiment du secrétariat et tiendront compte des besoins des personnes souffrant d'un handicap physique. Par exemple, des tables électriques réglables en hauteur permettront à une personne à mobilité réduite d'utiliser son poste de travail, les casiers et les zones réservées aux imprimantes seront d'une hauteur accessible et d'une largeur suffisante pour faciliter les déplacements et des accessoires mobiles et légers tels que des tableaux blancs et des écrans seront également disponibles pour favoriser un environnement de travail inclusif ;

c) Les outils informatiques et de communication seront dotés de fonctions d'accessibilité telles que des commandes vocales et un affichage visuel amélioré pour les personnes souffrant d'un handicap visuel total ou partiel. Ce programme sera mis en œuvre dans l'ensemble des locaux de la CESAP dans le cadre du plan

d'accessibilité global de la Commission et sera également mis à la disposition des occupants du bâtiment du secrétariat en dehors du cadre du projet ;

d) Les transports verticaux sont équipés de commandes accessibles à des hauteurs adaptées aux personnes en fauteuil roulant ainsi que d'instructions vocales et en braille sur les panneaux de commande. C'est le Groupe de la gestion des installations de la CESAP qui s'est occupé de ces aménagements dans le cadre d'un projet de maintenance et de modernisation des ascenseurs du bâtiment n'ayant pas de lien direct avec le projet de rénovation ;

e) Des dispositions particulières ont été prises pour l'évacuation d'urgence des personnes souffrant de handicaps physiques, visuels ou auditifs, notamment la mise à disposition de chaises d'évacuation.

Gains d'efficacité énergétique

70. L'objectif du projet, à savoir une réduction de 16 % à 18 % de la consommation d'énergie et des coûts de maintenance à long terme, sera atteint grâce à la conception de plusieurs éléments des travaux de rénovation, notamment : a) une nouvelle façade, y compris le remplacement des fenêtres à simple vitrage existantes sur les façades nord et sud par des fenêtres à double vitrage à cadre en aluminium laminé, avec une transmission lumineuse élevée et un faible gain de chaleur de l'extérieur vers l'intérieur ; b) le remplacement du revêtement en marbre détérioré existant sur les murs extérieurs par un système de revêtement en marbre résistant aux intempéries et la modernisation du toit avec un nouveau système de drainage des eaux de pluie et une isolation thermique accrue pour réduire le gain de chaleur ; c) la modernisation du système de ventilation mécanique par un système à volume d'air variable plus performant ; et d) de nouveaux systèmes électriques, y compris de nouveaux panneaux de distribution et de contrôle, un éclairage LED et l'incorporation d'un système de contrôle d'éclairage intelligent avec des capteurs de mouvement et de lumière du jour. Tous les nouveaux systèmes sont en cours d'intégration dans le dispositif existant de surveillance des bâtiments afin de permettre à la CESAP de contrôler les performances et l'utilisation pour garantir la conformité avec son cadre de gestion environnementale.

71. Pendant la phase de conception, un modèle énergétique a été mis au point pour déterminer les économies attendues de toutes les mesures à mettre en œuvre. Ce modèle énergétique a été revu et mis à jour avant le début de la construction afin de prendre en compte les modifications apportées à la conception de la façade et aux autres systèmes du bâtiment et d'obtenir un modèle actualisé. Le niveau de référence mesuré de la consommation d'électricité du Secrétariat en 2019 (à l'exclusion des éléments hors du champ d'application du projet, tels que la consommation d'électricité des ascenseurs) était de 3,04 GWh/an. La consommation d'énergie prévue après l'achèvement du projet est d'environ 2,205 GWh/an. La réduction prévue de la consommation annuelle est donc de 0,83 GWh/an, ce qui dépasse l'objectif d'économie d'énergie de 16 % à 18%.

72. En termes de coûts, le tarif de base de l'électricité était de 3,280 THB/kWh en janvier 2019 et de 3,678 THB/kWh en juin 2022, soit une augmentation de 12 %. La CESAP n'ayant aucun contrôle sur les coûts énergétiques déterminés par les autorités locales, il n'est pas possible de prévoir avec précision les économies en valeur monétaire qui seront réalisées à la fin du projet. Le pourcentage d'économie est donc exprimé en GWh (1 000 000 kWh).

H. État d'avancement des travaux de construction

Méthodes de construction

73. Comme indiqué dans le cinquième rapport d'activité, la CESAP a opté pour un calendrier de construction accéléré couvrant une période plus courte de 24 à 30 mois, les principaux travaux devant être achevés en décembre 2023.

74. Selon le marché de construction signé en octobre 2021, les travaux seront réalisés en quatre phases. Les phases 1A et 1B, concernant le bloc B du bâtiment du secrétariat et une partie du noyau central, devraient être achevées en décembre 2022. Les phases 2A et 2B, qui concernent la tour du bloc A, une partie du noyau central et les travaux de mise aux normes parasismiques du bâtiment des services, devraient être achevées en décembre 2023.

75. En novembre 2021, la CESAP a émis un avis de lancement des phases 1A et 1B. Lorsque les travaux de construction de la phase 1 seront terminés en décembre 2022, les travaux de construction de la phase 2 dans le bloc A commenceront et seront achevés au début de décembre 2023. Ensuite, il sera procédé aux derniers déménagements du personnel de la CESAP dans le bâtiment du secrétariat. Le maître d'œuvre remettra le projet terminé et commencera les travaux de démobilisation fin décembre 2023.

Mobilisation et premiers travaux

76. De novembre 2021 à janvier 2022, le maître d'œuvre a mis en place des bureaux et des installations pour le personnel sur le site et y a transporté les équipements et les matériaux nécessaires. La zone de construction a été séparée du reste des locaux de la CESAP par des barrières, des clôtures et des panneaux de sécurité. Des caméras de sécurité et un poste de contrôle d'entrée surveillé 24 heures sur 24 ont été installés pour sécuriser le site de construction.

77. Début janvier, l'installation des échafaudages extérieurs du bloc B a commencé. Des cloisons temporaires ignifugées ont été installées dans le noyau commun du bâtiment pour séparer la zone de construction du bloc B des zones occupées par le personnel du bloc A.

Approbation des matériaux, des méthodes, des procédures et des plans de conformité en matière de santé et de sécurité au travail

78. Lors des activités de mobilisation et des premiers travaux, le maître d'œuvre a soumis des documents de conformité, y compris des approbations pour les matériaux et les méthodes, les procédures d'installation et de démolition et le respect de la sécurité, pour examen et approbation par la CESAP. Aucun travail n'a été entrepris sans les approbations et les inspections de la Commission.

79. Le maître d'œuvre a dû déployer un plan solide de lutte contre la COVID-19 pour faire en sorte que tous les travailleurs et entrepreneurs sur le site soient entièrement vaccinés, que des tests antigéniques soient effectués périodiquement et que des programmes réguliers de sensibilisation à la sécurité dans le contexte de la COVID-19 sont menés pour tous les entrepreneurs et sous-traitants. Un plan de sécurité et de santé au travail distinct et un plan de gestion et d'élimination durables des déchets ont également été mis en œuvre conformément aux exigences contractuelles.

Nouveaux éléments de construction intérieurs et extérieurs

80. Une fois les travaux de démolition des étages supérieurs terminés, le maître d'œuvre a procédé à l'installation des nouveaux éléments de construction. L'application de polymères renforcés de fibres de carbone sur certaines poutres et colonnes, conformément au plan de mise aux normes parasismiques du bâtiment, a commencé en avril 2022 et progresse régulièrement. Le volet parasismique du projet comprend également le renforcement des éléments non structurels du bâtiment, tels que les gaines de climatisation, les plafonds, le système de gicleurs et les systèmes d'éclairage, qui sont fixés à l'aide de contreventements en acier, afin de les maintenir en place en cas d'événement sismique.

81. Parmi les autres nouveaux travaux en cours, on peut citer la mise en place de nouvelles fenêtres à double vitrage et à cadre en aluminium sur les façades nord et sud. Ces nouvelles fenêtres ainsi que le dispositif de refroidissement intérieur plus performant sont deux des caractéristiques clefs qui contribueront à atteindre les objectifs d'efficacité énergétique du projet.

82. L'installation des nouveaux systèmes mécaniques, électriques et de plomberie, le montage des cloisons intérieures, les travaux de peinture et la pose de la moquette sur les étages finis viendront ensuite. Une fois que le maître d'œuvre aura terminé ses travaux à chaque étage, le nouveau mobilier sera livré et installé.

83. Les travaux de construction de la phase 1 dans le bloc B étaient achevés à 40 % au 31 juillet 2022. Les sept premiers étages seront terminés et prêts pour l'installation du mobilier d'ici à octobre 2022.

I. Calendrier du projet

Attribution du marché général de construction et début des principaux travaux

84. Les activités de construction ont commencé en novembre 2021, progressant bien et régulièrement et s'accélérant avec la réalisation d'une grande partie des travaux de la phase 1, qui devraient être achevés en décembre 2022. Les travaux de la phase 2 devraient être achevés au début du mois de décembre 2023 et la clôture devrait commencer en décembre 2023 et se prolonger jusqu'au début de 2024, avec la participation dès que possible du Groupe de la gestion des installations et de la Section des services informatiques de la CESAP, sans qu'aucune ressource supplémentaire n'ait à être demandée pour 2024.

85. L'équipe de projet, épaulée par le cabinet-conseil en gestion des travaux de construction, surveille quotidiennement l'avancement des activités afin de s'assurer qu'il n'y a pas de dérapage qui pourrait entraîner des retards dans l'achèvement global du projet. La CESAP continue à surveiller l'évolution de la pandémie de COVID-19 en Thaïlande et ses répercussions potentielles, comme des retards dans les travaux de construction, afin de veiller à ce que des mesures appropriées d'atténuation et de gestion des risques soient prises et actualisées en conséquence.

86. La figure III ci-dessous présente un calendrier actualisé du projet, tandis que le tableau 3 compare les dates actualisées de début et de fin de chaque phase et sous-phase.

Figure III
Calendrier actualisé du projet

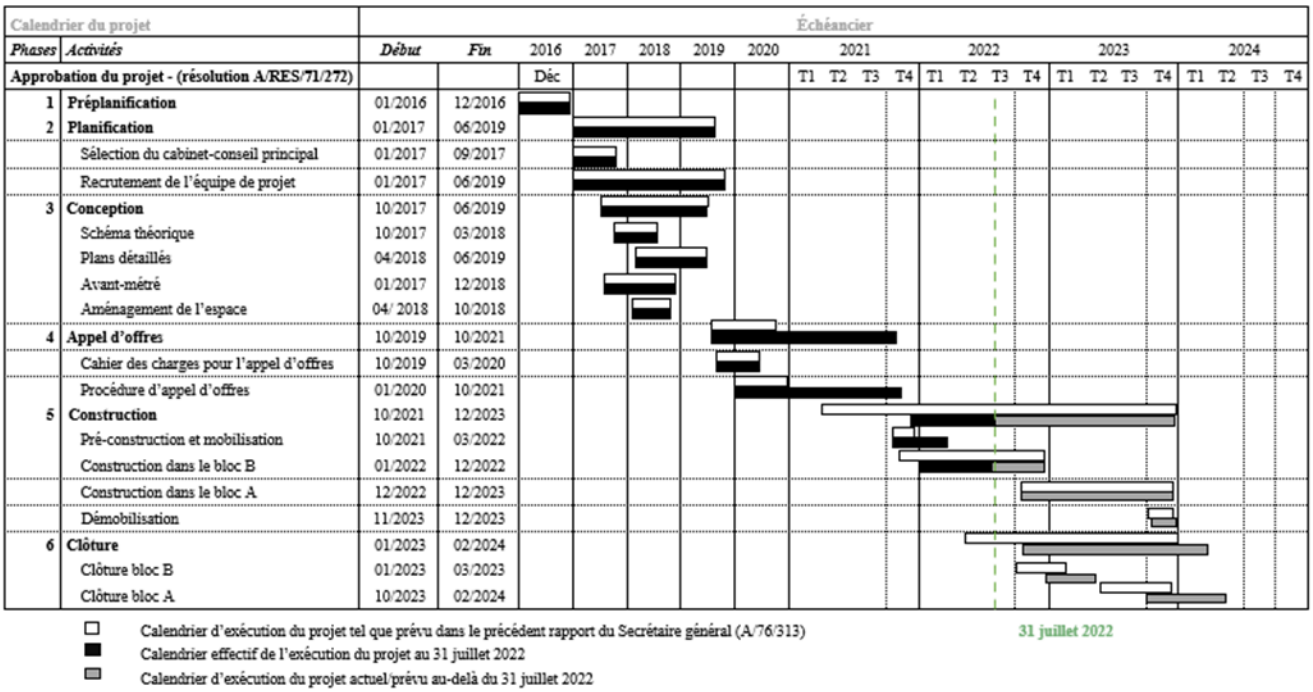

Tableau 3
Calendrier actualisé sous forme de tableau, par rapport au calendrier du rapport précédent

	Dans le rapport actuel		*Dans le rapport précédent (A/76/313)*			
Phase/sous-phase	*Début*	*Fin*	*Début*	*Fin*	*Changement*	*Motifs*
1. Planification préalable	01/2016	12/2016	01/2016	12/2016	Aucun changement	–
2. Planification	01/2017	06/2019	10/2017	06/2019	Aucun changement	–
Sélection du cabinet-conseil principal	01/2017	09/2017	01/2017	09/2017	Aucun changement	–
Recrutement de l'équipe de projet	01/2017	06/2019	01/2017	06/2019	Aucun changement	–
3. Conception	10/2017	06/2019	10/2017	06/2019	Aucun changement	–
Schéma théorique	10/2017	03/2018	10/2017	03/2018	Aucun changement	–
Plans détaillés	04/2018	06/2019	04/2018	06/2019	Aucun changement	–
Étude pour le contrôle de la qualité	01/2017	12/2018/	01/2017	12/2018	Aucun changement	–

Phase/sous-phase	Dans le rapport actuel		Dans le rapport précédent (A/76/313)		Changement	Motifs
	Début	*Fin*	*Début*	*Fin*		
Aménagement de l'espace	04/2018	10/2018	04/2018	10/2018	Aucun changement	–
4. Appel d'offres	10/2019	10/2021	10/2019	12/2020	Prolongement de 10 mois	Échec de l'appel d'offres pour le contrat général, qui a dû être reconduit
Cahier des charges	10/2019	03/2020	10/2019	03/2020	Aucun changement	–
Procédure d'appel d'offres	01/2020	10/2021	01/2020	12/2020	Prolongement de 10 mois	Échec de l'appel d'offres pour le contrat général, qui a dû être reconduit
5. Construction	10/2021	12/2023	04/2021	12/2023	Report de 6 mois de la date de début, mais pas de changement de la date de fin	Retard dans la phase d'appel d'offres
Préconstruction et mobilisation	10/2021	03/2022	10/2021	12/2021	Prolongement de 3 mois	Retard dans la phase d'appel d'offres
Construction dans le bloc B	01/2022	12/2022	12/2021	12/2022	Report de 1 mois de la date de début, mais pas de changement de la date de fin	Retard dans la phase d'appel d'offres
Construction dans le bloc A	12/2022	12/2023	12/2022	12/2023	Aucun changement	–
Démobilisation	11/2023	12/2023	11/2023	12/2023	Aucun changement	–
6. Clôture	01/2023	02/2024	04/2022	12/2023	Retard de 9 mois sur la date de début, et retard de 2 mois sur la date de fin	Décalage du calendrier de construction
Clôture des travaux dans le bloc B	01/2023	03/2023	09/2022	02/2023	Retard de 4 mois pour la date de début, et retard de 1 mois pour la date de fin	Retard dans la phase précédente
Clôture des travaux dans le bloc A	10/2023	02/2024	04/2023	11/2023	Retard de 6 mois pour la date de début, et retard de 3 mois pour la date de fin	Retard dans la phase précédente

J. Revenus locatifs

87. Les loyers, dont le montant pour 2020-2021 avait été fixé à 264 dollars par an et par mètre carré pour les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et à 288 dollars par an et par mètre carré pour les autres entités locataires, sont restés identiques en 2022 et resteront identiques en 2023. Sur la base de l'enquête d'évaluation des loyers pour 2024-2025 et au-delà, achevée en septembre 2021, il était prévu que les taux en bath thaïlandais s'élèvent à l'équivalent de 288 dollars et 300 dollars, respectivement. L'analyse du marché ayant été réalisée en 2019 avant la pandémie de COVID-19 et celle-ci ayant pesé sur le marché de la location, les taux pour 2024-2025 devraient être réévalués plus tard dans l'année afin de prendre en compte les taux actuels. La superficie locative supplémentaire résultant du gain anticipé en termes d'optimisation de l'espace au secrétariat, soit 20 % ou 1 800 mètres carrés, a déjà fait l'objet d'engagements de location fermes de la part des entités une fois disponible, l'espace restant très demandé même dans le contexte de la COVID-19. Ce qui devrait se traduire par une augmentation de 540 000 dollars des recettes locatives annuelles (au taux de 288 dollars par mètre carré). Comme le recommande le rapport de l'enquête sur l'évaluation des loyers, les taux continueront d'être facturés sur la base du mètre carré.

88. Le tableau 4 présente une estimation du montant annuel des revenus locatifs pendant la période de travaux proposée et à la fin du projet, en 2024 et 2025, lorsque la superficie locative aura été accrue grâce à l'optimisation de l'espace.

89. Le tableau prend également en compte le revenu qu'il est prévu de tirer de la location de 1 200 mètres carrés de locaux transitoires qui pourraient être transformés en espace locatif une fois le projet terminé, à compter de 2024 et au-delà.

Tableau 4
Estimation des revenus locatifs
(En dollars des États-Unis)

	2021	*2022*	*2023*	*2024*	*2025*[a]
Loyer par an et par mètre carré	264	264	264	288 (estimation)	288 (estimation)
Revenus locatifs	3 881 557	3 697428	3 731 112	4 504 320	4 931 424
Revenus futurs (locaux transitoires)	–	–	–	342 720	–
Revenus locatifs	3 881 557	3 697 428	3 731 112	4 847 040	4 931 424

Note : Les revenus locatifs pour les années 2022-2025 sont des valeurs annuelles et peuvent changer en raison des modifications des surfaces occupées pendant la construction.

VI. Dépenses et coûts prévus

A. Dépenses effectives et montant estimatif des dépenses pour le reste de l'année 2022

90. Par ses résolutions 71/272 A, 72/262 A, 73/279 A, 74/263, 75/253 A et 76/246, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 29 116 600 dollars au titre du projet pour la période 2017-2022. Au 31 juillet 2022, le montant cumulé des dépenses s'élevait à 17 611 400 dollars et les dépenses prévues pour le reste de l'année 2022 ont été estimées à 7 713 500 dollars, comme indiqué dans le tableau 5.

91. Comme le montre le tableau 5, il devrait subsister un solde inutilisé de 3 791 700 dollars à la fin de 2022, ce qui tient à un décalage dans le démarrage des principaux travaux de construction, reporté au quatrième trimestre de 2021, en partie du fait des incidences de la pandémie de COVID-19.

Tableau 5
Dépenses effectives au 31 juillet 2022 et prévisions pour la suite de l'année 2022
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits approuvés pour la période 2017-2022	*Montant cumulé des dépenses au 31 juillet 2022*	*Dépenses prévues pour la période allant du 1er août au 31 décembre 2022*	*Montant estimatif des dépenses de 2017-2022*	*Montant estimatif du solde inutilisé à la fin de 2022*
	(a)	*(b)*	*(c)*	*(d) = (b) + (c)*	*(e) = (a) – (d)*
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)					
1. Coûts de construction	16 638,4	9 797,3	5 263,6	15 060,9	1 577,5
2. Services de spécialistes	3 920,8	3 351,1	394,4	3 745,5	175,3
3. Augmentation des coûts	2 219,8		1 742,1	1 742,1	477,7
4. Imprévus	1 219,6				1 219,6
Total partiel (chapitre 33)	**23 998,6**	**13 148,4**	**7 400,1**	**20 548,5**	**3 450,1**
Chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique)					
5. Compétences en matière de gestion de projets	5 118,0	4 463,0	313,4	4 776,4	341,6
Total partiel (chapitre 19)	**5 118,0**	**4 463,0**	**313,4**	**4 776,4**	**341,6**
Total	**29 116,6**	**17 611,4**	**7 713,5**	**25 324,9**	**3 791,7**

B. Ressources nécessaires

92. Les ressources nécessaires pour 2023 sont présentées dans le tableau 6. Le montant total des dépenses prévues pour 2023 s'élève à 14 694 100 dollars et se répartit comme suit :

a) Un montant de 898 100 dollars au titre du chapitre 19, pour le maintien de certains des emplois de temporaire affectés à l'équipe de projet (1 P-5, 1 P-4, 1 AN et 3 AL) et pour l'emploi de responsable de la sécurité du projet [agent(e) local(e)], approuvé en 2019 mais non pourvu en 2020 et 2021 en raison des retards du projet. L'emploi de responsable de la sécurité du projet [agent(e) local(e)] fait actuellement l'objet d'une procédure de recrutement et devrait être pourvu d'ici au troisième trimestre de 2022 pour apporter une assistance dans les domaines de la santé et de la sécurité sur les principaux sites de construction. Dans les ressources prévues pour 2023 entrent également 50 % du coût du(de la) coordonnateur(trice) de projet détaché(e) dans le Service de la politique de gestion mondiale des biens au Siège ;

b) Un montant de 13 796 000 dollars au titre du chapitre 33 pour les grands travaux, y compris le mobilier et les agencements, les services de spécialistes, l'augmentation des coûts et les provisions pour imprévus.

Tableau 6
Ressources nécessaires en 2023
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Dépenses prévues en 2023	*Montant estimatif du solde inutilisé à la fin de 2022*	*Montant net des besoins de financement en 2023*
	(a)	*(b)*	*(c) = (a) + (b)*
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)			
1. Coûts de construction	10 257,1	1 577,5	8 679,6
2. Services de spécialistes	745,8	175,3	570,5
3. Augmentation des coûts	1 742,1	477,7	1 264,4
4. Imprévus	1 051,0	1 219,6	(168,6)
Total partiel (chapitre 33)	**13 796,0**	**3 450,1**	**10 345,9**
Chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique)			
5. Compétences en matière de gestion de projets.	898,1	341,6	556,5
Total partiel (chapitre 19)	**898,1**	**341,6**	**556,5**
Total	**14 694,1**	**3 791,7**	**10 902,4**

93. L'Assemblée générale ayant approuvé, dans sa résolution 71/272 A, l'ouverture d'un compte pluriannuel des travaux en cours aux fins des dépenses du projet, le solde inutilisé prévu de 3 791 700 dollars à la fin de 2022 sera déduit du montant des ressources de 14 694 100 dollars demandées pour 2023. Le montant net des ressources demandées pour 2023 s'établira donc à 10 902 400 dollars, à savoir : a) 556 500 dollars au titre du chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) ; et b) 10 345 900 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour 2023.

VII. Prochaines étapes

94. Les activités à mener au cours de la prochaine période sont les suivantes :

a) Achever l'enlèvement des matières dangereuses conformément aux normes de sécurité établies et continuer de suivre les questions liées à la santé et à la sécurité au travail afin d'assurer la sécurité et le bien-être du personnel et des visiteurs dans les locaux de la CESAP tout au long de la phase de la construction ;

b) Continuer à mener des analyses de la valeur pendant toute la phase de construction, afin que le budget approuvé ne soit pas dépassé ;

c) Poursuivre les travaux de construction pour achever les phases 1 et 2 dans les blocs A et B en respectant l'enveloppe budgétaire globale et en assurant la continuité des activités dans les locaux de la CESAP ;

d) Déménager les occupants des locaux transitoires vers les locaux rénovés du bâtiment du secrétariat, une fois les phases 1 et 2 des travaux de construction auront été achevées ;

e) Poursuivre la procédure de gestion du changement et de préparation opérationnelle avec les parties prenantes et le personnel de la CESAP et les entités locataires ;

f) Continuer à gérer les risques liés au projet, notamment les répercussions de la pandémie de COVID-19, en appliquant des stratégies indépendantes et intégrées de gestion des risques ;

g) Commencer les activités de transfert et de clôture conformément aux procédures établies dans le plan de gestion du projet.

VIII. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

95. **L'Assemblée générale est invitée à :**

a) Prendre note du présent rapport ;

b) Ouvrir un crédit de 10 902 400 dollars pour 2023, dont 556 500 dollars au titre du chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) et 10 345 900 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour 2023, qui sera imputé sur le fonds pour imprévus.

Annexe I

Prévisions de dépenses révisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2017	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*	*Total*	*Montant figurant dans le document A/76/313*	*Écart*
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)										
1. Coûts de construction										
1.1 Travaux de construction	–	–	–	–	2 523,3	9 156,4	9 143,7	20 823,3	20 353,7	469,6
1.2 Locaux transitoires	–	–	1 535,6	999,8	356,5	299,3	1 113,4	4 304,6	4 272,3	32,3
1.3 Dispositif de sécurité physique	–	–	–	13,4	112,2	64,4		190,0	190,0	–
Total partiel (Coûts de construction)	**–**	**–**	**1 535,6**	**1 013,2**	**2 992,0**	**9 520,1**	**10 257,1**	**25 317,9**	**24 816,0**	**502,0**[a]
2. Services de spécialistes										
2.1 Cabinet-conseil principal	201,8	1 366,3	197,2	0,3	–	–	–	1 765,6	1 765,6	–
2.2 Conception parasismique	134,4	–	–	–	–	–	–	134,4	134,4	–
2.3 Aménagement des bureaux	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
2.4 Gestion des risques	–	7,5	55,2	45,2	22,6	27,6	25,0	183,1	240,7	(57,6)
2.5 Autres services	125,8	57,0	44,0	290,8	150,1	1 019,7	720,8	2 408,3	2 269,9	138,4
Total partiel [Services de spécialistes (consultant(e)s)]	**462,0**	**1 430,8**	**296,4**	**336,3**	**172,7**	**1 047,3**	**745,8**	**4 491,3**	**4 410,6**	**80,8**[b]
3. Augmentation des coûts	–	–	–	–	–	1 742,1	1 742,1	3 484,2	3 889,0	(404,8)[c]
4. Imprévus	–	–	–	–	–	–	1 051,0	1 051,0	1 515,5	(464,5)[d]
Total partiel (chapitre 33)	**462,0**	**1 430,8**	**1 832,0**	**1 349,5**	**3 164,7**	**12 309,5**	**13 796,0**	**34 344,5**	**34 631,1**	**(286,6)**
Chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique)										
5. Gestion du projet										
5.1 Équipes de gestion du projet et d'appui au projet	474,8	613,9	782,6	884,0	865,4	698,4	794,6	5 113,7	4 801,6	312,1
5.2 Coordonnateur(trice) dédié(e) au Siège	14,2	135,6	147,6	125,2	–	–	103,5	526,1	548,0	(21,9)
5.3 Déplacements de l'équipe de gestion du projet	24,7	–	–	–	–	10,0	–	34,7	38,3	(3,6)
Total partiel (chapitre 19)	**513,7**	**749,5**	**930,2**	**1 009,2**	**865,4**	**708,4**	**898,1**	**5 674,5**	**5 387,9**	**286,6**[e]
Total	**975,7**	**2 180,3**	**2 762,2**	**2 358,7**	**4 030,1**	**13 017,9**	**14 694,1**	**40 019,0**	**40 019,0**	**–**

[a] L'écart de 502 000 dollars au titre des coût de construction s'explique par l'imputation de 404 800 dollars au fonds de réserve pour hausse des coûts et de 97 200 dollars au fonds pour imprévus pour couvrir les déficits dus aux travaux de modification.

[b] Le dépassement de crédit d'un montant de 80 800 dollars couvert par le fonds pour imprévus permet de financer les services de consultants nécessaires pour combler les lacunes de l'expertise existante.

[c] Un montant de 404 800 dollars a été imputé au fonds de réserve pour hausse des coûts pour couvrir les coûts de construction en 2021.

[d] L'imputation d'un montant de 464 500 dollars au fonds pour imprévus a permis de couvrir les besoins au titre des coûts de construction (97 200 dollars), des services de spécialistes (80 800 dollars) et de la gestion du (286 600 dollars).

[e] Le dépassement de crédit d'un montant de 286 600 dollars au titre de la gestion du projet est dû à la prolongation de postes clefs jusqu'en 2023 pour correspondre à la date de fin du projet. Ce dépassement est couvert par le fonds pour imprévus.

Annexe II

A. Dépenses mensuelles depuis le début du projet jusqu'au 31 juillet 2022

(En milliers de dollars des États-Unis)

		Janv.	*Févr.*	*Mars*	*Avril*	*Mai*	*Juin*	*Juill.*	*Août*	*Sept.*	*Oct.*	*Nov.*	*Déc.*	***Total catégorie***	***Total année***	***Total général***
	Coûts de construction (chapitre 33)	–	–	–	–	–	–	–	–		–	–	–	**–**		
2017	Services de spécialistes (chapitre 33)	–	–	–	16,9	51,3	18,1	91,6	0,2	105,2	–	1,4	177,4	**462,1**	**975,7**	
	Gestion du projet (chapitre 19)	23,8	26,4	26,5	26,5	41,5	47,4	58,4	36,7	63,8	37,5	43,5	81,6	**513,6**		
	Coûts de construction (chapitre 33)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	**–**		
2018	Services de spécialistes (chapitre 33)	–	–	0,6	7,5	556,1	6,1	–	–	634,8	–	–	225,7	**1 430,8**	**2 180,3**	
	Gestion du projet (chapitre 19)	44,9	46,5	47,0	58,6	67,0	58,6	75,7	77,7	57,3	60,0	57,1	99,1	**749,5**		
	Coûts de construction (chapitre 33)	–	–	1 057,9	–	–	3,7	–	1,9	6,1	5,8	458,9	1,4	**1 535,7**		
2019	Services de spécialistes (chapitre 33)	47,0	76,8	–	0,2	30,0	15,4	7,0	101,3	0,1	14,8	1,4	2,3	**296,3**	**2 762,2**	
	Gestion du projet (chapitre 19)	36,7	60,8	81,9	71,7	114,6	75,2	72,2	60,5	106,0	78,7	77,5	94,4	**930,2**		**17 611,5**
	Coûts de construction (chapitre 33)	–	–	–	45,1	2,9	23,5	7,1	59,6	403,8	440,0	5,1	12,5	**999,6**		
2020	Services de spécialistes (chapitre 33)	79,0	40,3	2,2	–	37,6	154,3	–	–	1,8	19,3	8,5	6,8	**349,8**	**2 358,7**	
	Gestion du projet (chapitre 19)	79,7	96,9	70,7	76,7	92,1	86,2	115,1	81,4	76,6	82,0	72,2	79,7	**1 009,3**		
	Coûts de construction (chapitre 33)	–	–	–	–	19,1	–	–	52,9	200,9	(15,1)	2 659,2	75,1	**2 992,1**		
2021	Services de spécialistes (chapitre 33)	26,4	7,8	7,5	–	16,8	7,5	–	14,3	41,4	(3,0)	39,4	14,6	**172,7**	**4 030,1**	
	Gestion du projet (chapitre 19)	64,9	65,5	66,0	65,3	65,4	65,3	55,4	101,1	69,5	57,5	77,5	111,9	**865,3**		
	Coûts de construction (chapitre 33)	1,2	4,4	(4,2)	41,6	4 330,3	(33,3)	(83,3)	–	–	–	–	–	**4 256,7**		
2022	Services de spécialistes (chapitre 33)	69,3	145,9	(1,6)	(0,5)	396,5	47,9	(4,7)	–	–	–	–	–	**652,8**	**5 304,5**	
	Gestion du projet (chapitre 19)	47,5	58,1	83,0	51,5	48,5	50,4	56,0	–	–	–	–	–	**395,0**		

B. Total des dépenses au titre du projet, par catégorie, au 31 juillet 2022

Catégorie	*Dépenses (en milliers de dollars des États-Unis)*
Coûts de construction (chapitre 33)	9 784,1
Services de spécialistes (chapitre 33)	3 364,5
Gestion du projet (chapitre 19)	4 462,9
Total	**17 611,5**

Annexe III

Utilisation de la réserve pour imprévus (dépense effective et préaffectation)

	A/75/235	*A/76/313*	*Rapport actuel*	*Total*
Réserve approuvée pour couvrir l'augmentation des coûts	–	–	–	3 889,1
Prélèvements				
1. Part des coût de construction	–	(0,1)	(404,8)	(404,9)
Solde disponible pour couvrir l'augmentation des coûts	**–**	**(0,1)**	**(404,8)**	**3 484,2**
Réserve pour imprévus approuvée	–	–	–	3 194,0
Prélèvements				
1. Déficits budgétaires au titre de la gestion du projet	(192,0)	(316,4)	(286,6)	(795,0)
2. Déficits budgétaire au titre des services de spécialistes	–	(1 170,4)	(80,8)	(1 251,2)
3. Variations des coûts de construction	–	–	(97,2)	(97,2)
Solde disponible pour les imprévus	**(192,0)**	**(1 486,8)**	**(464,6)**	**1 051**